



Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale,

Nous vous adressons ce courrier afin d'attirer votre attention sur la situation de tension croissante qu'a créée l'annonce faite par le Conseil Départemental de Maine et Loire de la fermeture du collège public Yolande d'Anjou au centre ville de Saumur. Cette décision, faisant l'objet d'un rejet massif de tous les acteurs, n'a pas encore été validée par la préfecture. Le Conseil Départemental affirme ne pas vouloir revenir sur cette décision et a mis en route un comité de pilotage malgré cette opposition unanime.

La mobilisation autour de cette question ne cesse de se renforcer. Le projet suscite une opposition commune des enseignants, des parents d'élèves d'écoles publiques et privées, des DDEN, des élus, des citoyens saumurois. Une pétition a par ailleurs recueilli plus de 5000 signatures des habitants.

C'est le service public d'éducation et l'offre faite aux familles, notamment les plus modestes, qui sera dégradée

Ce projet ne se justifie par aucune économie réelle, tant les coûts de fonctionnement du collège Yolande d'Anjou pèsent peu dans le budget. Pire encore, nous assistons à un véritable gaspillage de l'argent public basé sur des projections d'évolutions d'élèves qui ne tiennent pas compte de tous les éléments.

Il élude les investissements faits dans les Hauts Quartiers dans le cadre du PRU, qui aujourd'hui portent leurs fruits. Dans ce quartier rénové grâce à ce financement, l'école primaire du Clos Coutard, voisine du collège Yolande d'Anjou, a coûté 5 millions d'euros. Cet investissement réussi a permis une forte augmentation du nombre d'élèves qui se reflète déjà dans les effectifs de Yolande d'Anjou. Yolande d'Anjou est un collège attractif pour de multiples raisons, dont sa situation géographique. Priver les Hauts Quartiers de son collège de proximité, c'est priver les familles les plus démunies du collège nécessaire à leur situation. C'est aussi priver les familles de la possibilité d'inscrire leurs enfants dans un collège laïque, en sortant duquel leurs enfants peuvent se rendre aux activités culturelles et sportives nombreuses en centre ville en toute autonomie.

Nous sommes opposés à la fermeture du seul collège public qui se trouve au centre d'une agglomération de 20 000 habitants.

Ce projet prévoit aussi le transfert de la SEGPA du collège Delessert à celui de Balzac afin de permettre la fusion des deux collèges. Cela obligerait des élèves fragiles, issus de familles démunies également, à supporter le changement et l'éloignement de leur établissement scolaire. Par ailleurs, les installations de SEGPA de Delessert sont en très bon état et ne sont pas transférables ce qui ne peut qu'engendrer de nouveaux coûts.

Par ailleurs, le comité de pilotage a mis en évidence que les infrastructures de Delessert, et notamment la cantine, sont incapables d'accueillir dans les conditions de sécurités nécessaires l'afflux que produirait la fermeture du collège Yolande d'Anjou. Il faut donc ajouter des frais de sécurisation du service qui n'ont pas été anticipés.

. Des informations les plus contradictoires sont données par le conseil départemental en fonctions des interlocuteurs, des jours, du lieu concernant ce projet.

Après tant d'efforts budgétaires publics de l'État et des collectivités locales pour développer la scolarisation dans le centre de Saumur, cette fermeture apparaît comme un renoncement et un gaspillage des finances publiques.

Alors que l'actualité est à la montée des colères en mode dispersé face aux effets délétères de la France périphérique, nous considérons que la sagesse serait d'entendre les milliers de signataires de la pétition attachés à leurs services public, ces milliers qui demandent le maintien de leur collège de proximité.

Monsieur le ministre, vous êtes garant du bon fonctionnement du service public auquel nous sommes tous attachés. Or, la décision de fermer Yolande d'Anjou aurait des conséquences inacceptables. Elle se fait en dépit du bon sens et dans le mépris le plus total des premiers concernés.

C'est pourquoi, nous sollicitons votre haute bienveillance afin que cette question soit réétudiée dans le sens de la voix unanime des enseignants, des parents d'élèves et des élu-e-s.

Comptant sur votre attachement à la continuité du service public d'éducation, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération et de notre attachement au service public d'éducation.

CGT-Education 49

FNEC FP FO 49

FSU 49

SE-UNSA 49

SGEN-CFDT 49

SUD-Education 49